



Durée d'indemnisation

Actuellement:

Les moins de 53 ans : la durée maximale est de 18 mois

53-54 ans : indemnisation jusqu'à 22,5 mois

55 ans et plus : jusqu'à 27 mois

À partir du 1er décembre:

Les moins de 57 ans : la durée maximale serait de 15 mois

Les plus de 57 ans : la durée maximale serait de 22,5 mois



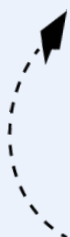
Bonus emploi senior

Un senior au chômage reprenant un emploi moins bien rémunéré que son emploi précédent pourrait cumuler son nouveau salaire avec son allocation chômage pour atteindre sa rémunération initiale, pendant 1 an.



Et après ?

Décret prévu le 1er juillet
Entrée en vigueur le 1er décembre 2024
Des mesures qui ne sont pas rétroactives



Accès au chômage

Actuellement : 6 mois de travail au cours des 24 derniers mois.

À partir du 1er décembre : 8 mois de travail sur une période de référence de 20 mois.

Réforme de l'assurance-chômage

3 points clés à retenir

Le Premier ministre Gabriel Attal a dévoilé le 26 mai les principales mesures de la réforme, prévoyant notamment un **durcissement des conditions d'accès aux indemnisations**.

